

Rapport de police suite à dénonciation téléphonique

Par Cakegamino, le 28/09/2013 à 07:25

Bonjour,

Suite à un appel de mon ex-compagne, la police est venu vérifier si mon enfant n'était pas en danger avec moi. (directement au commissariat et non sur le 17 : donc appel non enregistré), je voudrai avoir accès au "rapport" qui a été consigné sur cet appel.

Comment puis je faire pour l'obtenir sans passer par un avocat ?

Car, les policiers me disent qu'il faut un courrier d un avocat.

Merci pour l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Cdlt,